

COMMUNE DE VERNET LES BAINS

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AOUT 2017 A 18 H 30

Présents : H. GUITART, P. BOUSIGUE, JF. GATTE, C. MACH, C. HIERREZUELO, P. BOUDON, M.J. MUNOZ, V. BONET, E. GOZE, B. JALIBERT, J.J. NOEL, B. BARATTE, G. CISZEK, C. PONTENX

Absents excusés : R. CLAVERE,
Secrétaire de séance : J.J. NOEL

I - Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance précédente et demande au conseil de délibérer.

Vote : Pour à l'unanimité

II – Information sur les décisions municipales

- Signature de baux de location pour les appartements de l'ancienne gendarmerie : l'appartement F3 est loué à Mme RAGUENAU, l'appartement F4 à Mme Amandine LOPEZ.
- Donation de M. BOGGIA à la commune (M. le Maire énonce en détail les estimations de la succession fournies par Maître CAMINADE)

III – Demande de retrait de la commune de Vernet-les-Bains du Syndicat Intercommunal de Télévision du Conflent (SITC):

Monsieur le Maire explique qu'un rapport d'audit sur le SITC a été communiqué par la Direction Générale des Finances Publiques. Le Maire donne la parole à M. CISZEK pour présenter ce rapport.

M. CISZEK indique que ce syndicat regroupe 19 000 habitants et précise que le rapport de la DGFIP est accablant au sujet de la gestion de ce syndicat (favoritisme, comptabilité mal gérée, non respect des procédures des marchés publics...) A tel point que la DGFIP conclut que la pérennité du syndicat est compromise.

La commune de Vernet-les-Bains cotise annuellement à hauteur de 10 400 € pour ce syndicat. Certaines communes (Prades) se sont déjà prononcées sur leur retrait de ce syndicat. La création d'un syndicat départemental est en réflexion.

Le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur le retrait de ce syndicat.

Vote : Pour 13 – Abstention 1 (Mme GOZE)

IV – Résiliation du contrat de concession avec un entrepreneur de spectacles cinématographiques :

Monsieur le maire explique à l'assemblée que par délibération du 25 juillet 1985, le conseil municipal de Vernet avait décidé de concéder à M. Michel LAPORTA, entrepreneur de spectacles cinématographiques, demeurant à Perpignan, l'usage des salles de spectacles dénommées « la Coopé » et « le Casino ».

Vu que M. LAPORTA ne tient plus de représentations cinématographiques depuis très longtemps dans ces deux salles communales, le maire propose de résilier ce contrat de concession qui liait la commune à ce dernier.

Vote : Pour à l'unanimité

V – Restitution des locaux du PIJ : bâtiment « la Coopé » par la Communauté de Communes Conflent Canigó

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que par délibération du 7 juillet 2017, la communauté de communes Conflent Canigó souhaite restituer à la commune de Vernet-les-Bains le bâtiment du PIJ dénommé « la Coopé », situé Bd Clémenceau. L'accueil est désormais assuré dans les locaux du centre de loisirs primaire. De nouveaux locaux vont être réaménagés au parc des Sports (pour accueillir le Centre de loisirs et le PIJ), les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017 de la communauté de Communes.

Vote : Pour à l'unanimité

VI – Attribution d'une subvention exceptionnelle au bénéfice de l'association « Plongeurs Associatifs Vernétois » PAV

Monsieur le Maire rappelle que lors du budget primitif 2017, le conseil municipal a voté les subventions à verser aux associations dont l'intérêt local est avéré. L'association Plongeurs Associatifs Vernétois (PAV) n'avait pas encore déposé ses statuts au moment du vote et n'a pas pu bénéficier d'une subvention. Aussi, il est proposé d'accorder une subvention de 1 000 euros à cette nouvelle association vernétoise.

Vote : Pour à l'unanimité

VII – Création d'un poste dans le cadre du dispositif : Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'accompagnement dans l'Emploi (CAE)

Monsieur le maire explique que la commune bénéficie, sous certaines conditions, d'aides financières de l'Etat pour l'embauche de personnel inscrits à Pôle Emploi. Il est proposé de conclure deux conventions avec Pôle Emploi qui permettront le renouvellement -avec les aides financières- (de 65% et 90% du salaire + charges) de deux contrats de travail à durée déterminée d'agent technique, l'un pour une durée de 6 mois, le second pour une durée d'un an.

Vote : Pour à l'unanimité

VIII – Motion de soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024

La Ville de Paris est candidate à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024. Il est important que la commune de Vernet-les-Bains apporte son soutien à cette candidature en votant la motion de soutien afin qu'elle soit retenue par le Comité International Olympique.

Vote : Pour à l'unanimité

XI – Questions diverses

Mme JALIBERT fait une remarque concernant l'entretien du cimetière.

M. BOUDON questionne à propos des concessions et préconise l'élaboration d'un règlement.

M. BOUSIGUE indique que l'association St George sollicite de la Commune l'autorisation d'installer un carillon (sonnerie anglaise) de 10 cloches à l'intérieur du bâtiment, le montant de l'achat s'élève à 80 000 € ; concernant la question sur les nuisances sonores, il précise que ces cloches sont installées dans le clocher, mais sont confinées dans l'église. Ce projet est entièrement financé par la communauté anglaise qui en fera don à la Commune.

M. GUITART indique que sa préoccupation initiale est la nuisance sonore.

M. GATTE précise à ce sujet que la sonnerie se fait à la demande et qu'elles ne sonneront pas les heures.

M. GUITART souhaite différer la décision lors d'une prochaine séance.

M. GATTE souhaite que soit entamée une réflexion sur le devenir de l'Hôtel Moderne, qui pourrait après aménagement recentrer une activité sur le village. Il préconise, pour :

- le rez-de-chaussée : musée (exposition Colomer), musée géologique, musée Belle Epoque, bibliothèque.....
- 1^{er} étage : mise à disposition d'associations
- 2^{ème} étage : appartements à mettre en location.

M. CISZEK précise que le musée géologique n'appartient pas à la Commune.

M. GATTE répond que le transfert serait autorisé par le Musée d'Histoire Naturelle.

C. HIERREZUELO indique qu'au 1^{er} étage pourrait être installée la cantine scolaire, compte-tenu du manque de place dans les locaux actuels.

P. BOUDON relève concernant le ramassage des encombrants que le règlement n'est pas respecté, des ordures sont déposées au droit des containers.

C. HIERREZUELO informe l'assemblée que le forum des associations ainsi que la fête du sport seront organisés le samedi 23 septembre.

E. GOZE fait part du succès du tournoi de tennis organisé en ce moment.

M. GUITART communique plusieurs informations :

- maison de retraite : ouverture des plis en septembre, les travaux de terrassements devraient débiter avant la fin de l'année,
- ravin de la Pena : étude à réaliser rapidement en vue de prévoir la protection des habitations,
- maison médicale : implantation de 4 cabinets médicaux sur le terrain de l'Eden, aménagements réalisés par l'établissement thermal,
- sentier du St Vincent : fermé sur la demande de l'ONF qui souhaite qu'une étude et des travaux soient réalisés. Cette année ce sentier restera fermé au public.

Il précise que l'année prochaine un sentier sera reconnu d'intérêt communautaire.

M. CISZEK fait un point sur la téléphonie (mobiles, fixes, ADSL...), nous avons actuellement des lignes facturées et non utilisées ; pour certains mobiles (police rurale), les forfaits sont à revoir. D'après son estimation, 56% d'économies peuvent être réalisées.

Il précise que l'école dispose de 4 lignes fixes, un standard pourrait être installé (multi lignes) ; concernant la gestion du gîte d'étape, un smartphone serait nécessaire au gardien.

P. BOUSIGUE indique que dans le cadre des travaux du plafond de la piscine, il serait judicieux de prévoir un puit de lumière ; les coulures sont apparues en 48 h dues à une négligence, suite à une panne d'un conducteur d'air.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15

H. GUITART

P. BOUSIGUE

C. MACH

J.F. GATTE

C. HIERREZUELO

G. CISZEK

P. BOUDON

M. J. MUNOZ

B. BARATTE

J. J. NOEL

V. BONET

E. GOZE

C. PONTENX

B. JALIBERT